



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Enquête publique sur le projet de ferme photovoltaïque près du site AREVA (Narbonne)

Avis de l'association ECCLA

ECCLA est favorable à la transition écologique et énergétique, ce qui suppose, au-delà d'un effort important de réduction des consommations, l'accélération de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables. En ce qui concerne plus précisément les installations photovoltaïques, notre préférence va aux installations sur bâtiment, grandes toitures et ombrières de parking.

Cependant, des installations au sol peuvent aussi être réalisées quand le site s'y prête. Ce sont essentiellement les sites pollués (décharges, anciennes mines, ...) et les sites proches des usines SEVESO seuil haut où un PPRT limite fortement l'utilisation des terrains. Le projet de ferme photovoltaïque autour de l'usine d'AREVA entre exactement dans ce cadre.

Donc ECCLA est a priori favorable au projet

D'autant que notre association qui suit depuis plus de 25 ans cette usine s'est longtemps battu pour qu'il n'y ait plus d'agriculture sur les terrains alentours. En effet, durant de nombreuses années, du blé était cultivé tout près des bassins d'évaporation, recevant régulièrement les embruns des déchets qui y sont stockés. D'ailleurs, quand le dossier de cette installation a été étudié au CDPENAF, ECCLA s'est opposés à toute tentative de mettre de l'agriculture ou des abeilles autour de l'installation, soit disant au titre de compensation ; mais il n'y a aucun impact environnemental de cette installation, donc aucune compensation à réaliser.

En fait, à la suite des deux accidents de 2004 et 2006 et en prévision de l'enquête publique à venir en 2008-2009, AREVA a demandé à l'IRSN de faire « un bilan radioécologique de l'environnement du site de Malvézy ». Ci-dessous, des extraits de cette étude :

... « Ce rapport présente les résultats de l'étude radioécologique du site de Malvézi (Aude) menée par l'IRSN à la demande d'AREVA. Les prélèvements et les mesures montrent que l'impact des rejets de cette installation est visible en champ proche en milieu terrestre (sols et végétaux) et en milieu aquatique (eaux, sédiments, végétaux)...

Le marquage du milieu terrestre bien visible jusqu'à 1km dans la direction prédominante des vents, s'estompe au-delà, sans que la zone influencée soit précisément bordée. Dans le sol, le marquage se caractérise par une augmentation d'environ un facteur 2 par rapport aux niveaux attendus en uranium naturel et transuraniens (issus de la retombées des essais d'armes nucléaires)...

Les concentrations en uranium dans les fruits prélevés à 20m environ de la clôture du site de Malvézi sont jusqu'à 20 fois supérieures au niveau mesuré à plus grande distance, probablement représentatif du bruit de fond régional.

Le marquage des blés et d'un bio indicateur (feuilles de cyprès) est également prononcé en bordure de clôture. Il atteint dans les feuilles de cyprès des concentrations en uranium jusqu'à plus de 100 fois supérieures à celles observées en zones non influencées.

La détection dans le blé des isotopes du plutonium, de l'américium 241 et du thorium 230 démontre une contamination diffuse par la mise en suspension des particules provenant des bassins de décantation et d'entreposage. »...

Tout ceci démontre bien un territoire pollué par cette usine. Et encore il ne s'agit ici que de l'aspect radioactif, mais la pollution chimique doit être équivalente. Ainsi non seulement ce territoire est proche d'une usine SEVESO, mais en plus il est pollué. L'intérêt de cette installation est donc double :

- en limitant la présence des personnes sur le site
- en évitant de retourner faire de l'agriculture sur des sols pollués.

En conclusion,

non seulement ce site est proche d'une usine SEVESO, mais il est aussi déjà pollué donc son utilisation pour faire de l'énergie photovoltaïque est particulièrement bienvenue.

Narbonne, le 13/12/16

Maryse Ardit
Présidente d'ECCLA